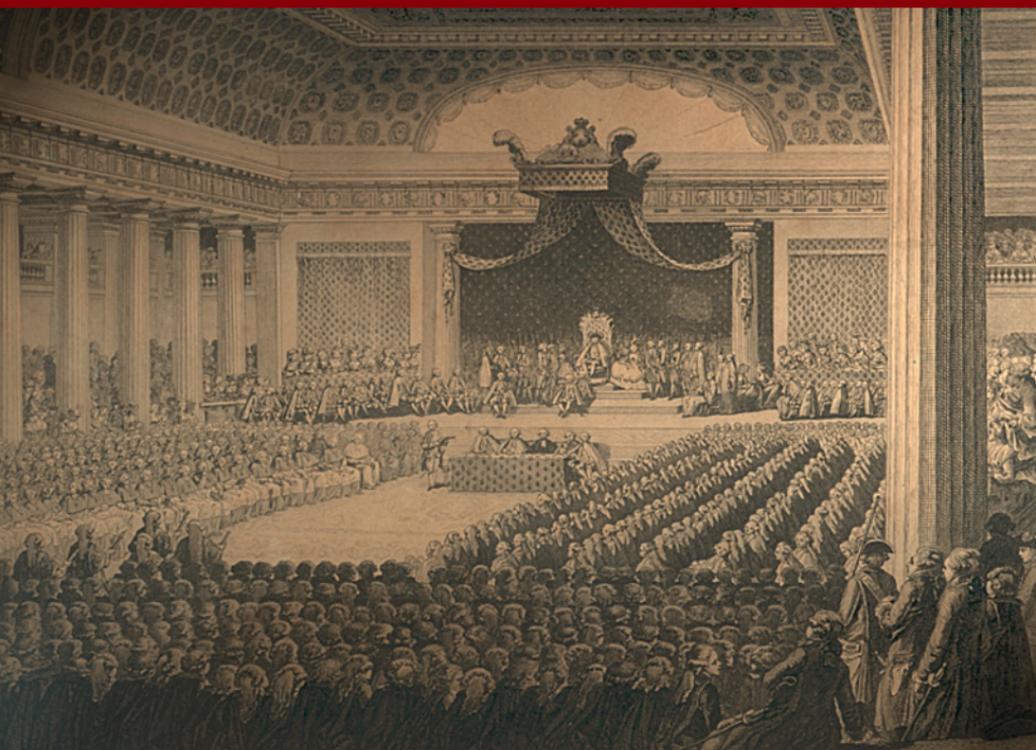


GABRIEL SÉNAC DE MEILHAN

*Des principes & des causes
de la Révolution en France*



ÉDITIONS DU BOUCHER

CONTRAT DE LICENCE — ÉDITIONS DU BOUCHER

Le fichier PDF qui vous est proposé est protégé par les lois sur les copyrights & reste la propriété de la SARL Le Boucher Éditeur. Le fichier PDF est dénommé « livre numérique » dans les paragraphes qui suivent.

Vous êtes autorisé :

— à utiliser le livre numérique à des fins personnelles.

Vous ne pouvez en aucun cas :

— vendre ou diffuser des copies de tout ou partie du livre numérique, exploiter tout ou partie du livre numérique dans un but commercial ;

— modifier les codes sources ou créer un produit dérivé du livre numérique.

© 2002 — Éditions du Boucher
16, rue Rochebrune 75011 Paris
site internet : www.leboucher.com
courriel : contacts@leboucher.com
téléphone & télécopie : (33) (0)1 47 00 02 15
conception & réalisation : Georges Collet
en couverture : *La réunion des États généraux* (détail),
Monnet & Helmann, coll. G. Collet (droits réservés)
ISBN : 2-84824-023-7



Si le hasard d'une bataille c'est-à-dire, une cause particulière, a ruiné un État, il y avait une cause générale qui faisait que cet État devait périr par une bataille.

MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, chapitre XVIII, 1734.

L'écrit que je publie n'est dicté par aucun esprit de parti; je n'ai point eu pour objet d'approuver, ou de blâmer les étonnants changements arrivés dans le royaume, d'en suivre la marche, et de peindre les personnages qui sont montés sur la scène. Il ne s'agit, dans cet écrit ni d'aristocratie ni de démocratie, mais de ce qui s'est trouvé conséquent avec un système, et de ce qui lui était contraire. Je me suis proposé de faire en partie connaître par quelle gradation d'idées et d'événements, la France est arrivée à la circonstance actuelle. Si je pense que l'état ancien n'était pas bon, mais qu'il pouvait subsister, que ce n'est point l'excès de l'impôt, ou l'abus du pouvoir et l'oppression, qui ont amené la Révolution, on serait injuste en supposant que je justifie et l'impôt et les abus du pouvoir; c'est comme si l'on disait qu'un médecin prétend que la fièvre est avantageuse, parce qu'il soutiendrait qu'un malade n'est point mort de la fièvre, mais d'un accident qui s'y est joint.

J'ai tâché de développer les principes et les causes qui ont amené un nouvel ordre de choses, et changé entièrement la face d'un grand empire. Dans un temps où la manie d'écrire est générale, où le talent d'écrire passablement est si commun, on peut être assuré qu'une foule d'écrivains s'empressera de raconter les événements : mais les faits laissent peu de traces dans l'esprit, et souvent n'offrent rien d'instructif, et qui puisse guider dans l'avenir. On trouve toujours des différences de temps et de lieux, de mœurs, qui ne permettent pas d'en tirer avantage. Mais lorsque ces faits, rapidement tracés, sont subordonnés, par l'auteur, à des causes; lorsqu'il a saisi les premiers principes, le politique fait une juste et prompte comparaison des temps les plus éloignés, des circonstances les plus dissemblables.

L'histoire romaine devient ainsi, après deux mille ans, utile au génie politique qui décompose les événements, pour en fixer les causes, et qui en connaît les éléments primitifs. Montesquieu, en adoptant cette méthode, a plus donné à penser, dans un seul volume, sur les Romains, que tous les historiens, qui avaient, avant lui, rapporté jusqu'aux plus petits détails de l'histoire romaine. La plupart des historiens ressemblent à ces joueurs, qui notent et racontent le nombre des coups en gain ou en perte, tandis que le géomètre analyse le fond d'un jeu, fixe les chances et les désavantages, et n'a pas besoin de savoir des événements qu'il a en quelque sorte prévus.

J'ai parlé des personnes avec impartialité; j'ai évité le ton déclamateur et les qualifications injurieuses; mais je n'ai pu cependant m'abstenir de caractériser quelquefois, par leur nom, le charlatanisme, l'ignorance et l'intrigue. Fidèle à la vérité, c'est d'après les opérations des gens en place que je me décide; et quand il s'agit d'expliquer les intentions et de conjecturer, c'est d'après leur conduite que je me décide, et d'après leur caractère et leurs habitudes.

Je reviens souvent à M. Necker, parce que les écrits et la conduite de ce ministre ont été les principes constants de la fermentation des esprits, et ont déterminé la plupart des événements. On le trouve toujours en scène, et dirigeant l'opinion publique, depuis sa première entrée au ministère; on le voit, dans sa disgrâce, s'occuper d'un ouvrage propre à enflammer les têtes, et à déterminer son retour par l'ardeur et l'obstination du peuple animé et séduit. On le voit rappelé à Versailles, et fixant les regards de la nation et de l'Europe : ensuite il est disgracié; son départ cause un deuil général, et sert de signal aux plus sanglantes catastrophes.

Rappelé par les instantes prières du roi et de l'Assemblée, il revient en triomphe, il fait une entrée vraiment royale, dans la capitale, accompagné du ministre de Paris. Enfin, l'histoire de la France se trouve intimement liée avec la conduite de ce ministre, jusqu'au moment où, perdant sa réputation parmi ceux qui étaient le plus prévenus en sa faveur, son influence sur l'Assemblée nationale et l'affection populaire, il est resté en place sans considération publique et sans pouvoir, n'ayant ni les moyens de s'y maintenir avec gloire, ni le courage de la quitter; jusqu'au moment où la terreur triomphant du faible qui lui faisait braver le mépris, pour rester dans une grande place, il a quitté Paris et la France, sans produire la plus légère sensation.

Les rois de France, jusqu'au règne de Louis XV, ont été rapprochés de leurs sujets par la guerre et les affaires; intéressés à connaître leurs vertus et leurs talents, ils conféraient avec leurs généraux des projets de campagne; ils s'entretenaient avec des prélats, avec des magistrats, des détails de leurs emplois et les consultaient dans les temps difficiles; empressés de se faire connaître de leurs troupes ils gagnaient facilement leur affection et leur estime.

Louis XIII a passé sa vie au milieu de ses armées; Louis XIV a commandé en personne dans la plupart des guerres et le désir d'être admiré a porté ce monarque à la communication avec ses sujets de tous les ordres. Dans les temps anciens, le zèle était encouragé par des marques d'estime, par des paroles flatteuses, qui produisent de grands effets dans les monarchies, et ce que le prince accordait à l'amour-propre était autant d'épargné pour le trésor public. Les récompenses paraissaient émaner directement du prince, elles en étaient plus précieuses et le souverain plus considéré.

Un grand changement s'opéra en France sous le règne dernier : le roi devint inaccessible et les ministres formèrent une espèce de divan, dont l'avis faisait la loi du monarque, qui redoutait la discussion et craignait de montrer un sentiment.

Louis XV, par un effet de la politique de Fleury, ou de sa propre timidité, ne se rendit familier qu'à un petit nombre de courtisans; il ne parlait avec ceux qui l'approchaient que d'objets

indifférents, et, dans la personne d'un homme qui avait commandé les armées, il considérerait bien plus son premier gentilhomme ou son capitaine des gardes qu'un général couvert de gloire.

Cette séparation du prince d'avec ses sujets n'existe que dans les pays despotiques et c'est dans ces pays où les révolutions sont le plus fréquentes. Il est avantageux que le monarque se rapproche de ses sujets, mais c'est par l'exercice de la souveraineté et non par la familiarité de la vie sociale. La première communication lui fait connaître les hommes publics, juger leurs talents et lui attire l'estime ; la seconde ne sert souvent qu'à dévoiler ses faiblesses, laisse trop voir l'homme et diminue le respect pour le monarque.

Lorsque la mort eut enlevé à Louis XV son Premier ministre, il se livra aux plaisirs et ses goûts, comme sa confiance, flottèrent au gré de l'intrigue. Peu de temps après, on le vit s'attacher à une femme dont l'habitude prolongea le règne et qui devint le centre des affaires, l'arbitre des destins des ministres et de la France. La figure majestueuse du roi, la décence de ses manières, la dignité de son maintien, imposèrent longtemps à la cour et au public et les alarmes qu'on avait ressenties pour lui dans son enfance avaient habitué à l'aimer. Le peu d'intérêt que le roi prit aux affaires refroidit insensiblement le zèle : on chercha plus à faire sa cour qu'à se distinguer par des services. La considération pour le monarque diminua, et les oppositions à l'autorité furent plus marquées, plus soutenues, lorsqu'on crut n'avoir à combattre que des ministres qui abusaient de leur empire sur un roi sans volonté ¹.

La France jouissait, dans l'Europe, de la prépondérance due à ses richesses, à sa population, à tous les avantages de sa position, et à un demi-siècle de triomphes et de gloire dans tous les genres. Les ministres avaient suivi, pendant quelque temps, les maximes de Louis XIV. Mais dans peu ils n'eurent ni plans ni principes, on ne sut ni punir ni récompenser. Il n'y eut plus d'esprit de gouvernement, le passé fut oublié et l'avenir ne fut pas prévu. Des

1. Les ministres, à la fin de ce règne, n'osaient dire qu'à des gens de province, que *le roi voulait*, ou *ne voulait pas*, et fonder un refus sur la décision du monarque.

conquêtes rapides et sans objet, comme sans fruit, signalèrent quelques années du règne de Louis XV. Il se montra à la tête de ses troupes, sans acquérir de gloire, elle fut tout entière pour son général. Des querelles de religion, la rivalité du clergé et des parlements, troublèrent la paix intérieure et au lieu de confondre par le mépris ces ridicules débats, on développa toute la sévérité du pouvoir arbitraire. Vers le milieu de ce règne, on forma l'entreprise d'un grand ouvrage, conçu d'après les Anglais, qui nous ont devancés dans les sciences comme dans le commerce. Cet ouvrage destiné à former le dépôt des connaissances humaines, avait pour coopérateurs les gens de lettres les plus célèbres. Le gouvernement essaya en vain d'opposer des obstacles à la composition et à la vente d'un livre où régnait une grande liberté de penser. Le travail de l'*Encyclopédie* fut suivi avec constance et son nom servit de mot de ralliement à la philosophie. Les gens de lettres, les gens d'esprit formèrent véritablement un corps sous le nom d'*encyclopédistes* et plusieurs mirent la témérité à la place du talent. Voltaire, du haut de son trône littéraire, encourageait leurs efforts par des louanges et s'associait à leurs travaux. Il prêchait la tolérance et la haine du pouvoir arbitraire, il prenait le parti des innocents opprimés et poursuivait avec l'arme du ridicule les fanatiques et les dévots.

La science de l'économie politique commença bientôt à occuper les esprits. D'excellents ouvrages furent publiés sur cet objet important et un système suivi en fut le résultat. Il y avait des encyclopédistes, il y eut des *économistes* : l'esprit philosophique et l'esprit d'administration s'aidèrent mutuellement et firent ensemble de rapides progrès. Les livres contre la religion se multiplièrent et la croyance et l'exercice des pratiques religieuses furent relégués, en quelque sorte, dans les plus basses classes de la société ¹. Il n'appartient qu'à peu de personnes de parler de la

1. Il semble qu'il y ait quatre siècles de distance pour la façon de penser entre la fin du règne de Louis XIV et celle du règne de Louis XV. Les lettres de madame de Sévigné, qui n'était pas une dévote de profession, font sentir cette différence. Il est sans cesse question, dans ces lettres, de sacrements reçus, de pratiques du carême, de livres pieux, de sermons et tout cela était du bon air en quelque sorte, tout cela s'accordait avec le ton du grand monde. Depuis cinquante ans une telle occupation aurait été déplacée dans les plus petites sociétés du Marais.

religion avec le ton de la conviction et de la piété, mais tous peuvent la considérer sous l'aspect politique et la connaissance de l'homme démontre clairement qu'il ne peut être gouverné par les idées d'une morale abstraite¹. Les fondateurs des plus anciennes religions se sont servis d'emblèmes pour exprimer les dangers de la science; la boîte de Pandore, le feu céleste ravi par Prométhée et tant d'autres fables consacrées chez des peuples célèbres, ne sont que d'ingénieuses images des mouvements attachés au désir de connaître. Les Égyptiens et d'autres peuples renfermaient la science dans un sanctuaire et les mystères, les initiations, sont une preuve qu'ils savaient, par expérience, combien l'exercice de la pensée et le savoir sont funestes aux hommes. La science ne semble pas devoir être dangereuse pour le petit nombre de personnes en état de s'élever aux premiers principes de la morale, mais la manie d'écrire enfante des écrivains pour toutes les classes et le peuple s'égare, guidé par des lumières trompeuses.

Peu de temps après, des négociants attaquèrent au parlement une société puissante, dont les racines s'étendaient de l'Europe à la Chine et dont la tête se perdait dans les cieux, une société accusée d'avoir des maximes dangereuses pour la personne des rois, mais attachée invariablement à la monarchie. Il s'agissait d'une affaire de commerce, les jésuites furent mis en cause pour

1. La crainte et l'espérance sont les moteurs des actions des hommes. Une vérité froide, une sèche démonstration ne feront jamais ni des citoyens zélés, ni des sujets fidèles. Qu'on réduise la gloire à sa véritable valeur quel homme en sera enthousiasmé? Les sentiments les plus doux de la nature, la paternité, l'amour, l'amitié doivent une partie de leurs charmes aux illusions dont l'imagination les embellit. Dès que la lumière philosophique a diminué du prix de l'opinion, l'homme ne voit plus que la jouissance physique : Eh! quel gouvernement n'a pas besoin des rouages de l'illusion, de l'élan de l'enthousiasme? Quel raisonnement peut agir aussi puissamment sur l'homme accablé de travaux et poursuivi par le besoin que la perspective d'une éternité de bien sans mélange? L'homme est guidé par le sentiment bien plus que par la pensée : il a besoin même de superstition. C'est le produit de la crainte et de l'espérance qui l'agitent dans le vague, faute de moyens de conjecturer, alors il se forme des idoles, des manitous, des fétiches qu'il consulte, qu'il invoque et il est heureux lorsque dans le sein de ces êtres chimériques il dépose ses craintes, ses vœux et ses chagrins.

Pascal dit : « Le plus sage législateur disait que, pour le bien des hommes, il faut souvent les piper. Et un autre bon politique : *Cum veritatem qua liberetur ignorat, expedit quod fallatur.* »

le paiement de sommes considérables dues par un de leurs membres qui s'était ingéré de faire le commerce. Cette affaire, purement civile, donna lieu à l'examen de leur constitution. Elle parut dangereuse pour l'État, et des magistrats animés depuis plus d'un siècle contre cette société, saisirent cette occasion de satisfaire leur ressentiment et de faire triompher le jansénisme, dont le parlement était le plus ferme appui. L'anéantissement de la société fut décidé et la cour essaya vainement de la défendre. Les gens de lettres étaient également opposés, par d'autres motifs, aux jésuites. Ils applaudirent à l'entreprise du parlement et animèrent le public contre une société, dont l'influence était enviée et redoutée par une partie du clergé.

Ce fut un ministre du roi qui signifia aux jésuites alarmés, mais encore remplis d'espoir, que la cour était impuissante pour les défendre et qu'il fallait se soumettre à l'arrêt de leur destruction. L'héritier de la couronne employa vainement tout son crédit pour soutenir un ordre qu'il estimait et dont la conservation lui paraissait liée avec celle de la religion. Sa protection et ses efforts ne servirent qu'à animer davantage le parti contraire aux jésuites.

Je ne considère ici leur expulsion que comme une atteinte portée à l'autorité royale. Je ne prétends juger ni la doctrine, ni les services, ni les dangers de cette institution. D'autres penseront peut-être, que l'attachement des jésuites à la monarchie et leur ascendant sur les consciences, auraient pu être utiles au gouvernement et que leur destruction a enlevé à la religion des défenseurs zélés. Je me borne à voir dans cette destruction, une victoire remportée contre le gouvernement et qui a enhardi par la suite les parlements à la résistance. Enfin, dans cette circonstance, ils ont exercé la puissance législative, judiciaire et exécutive.

Telle a été la marche des esprits, importante à saisir et à développer. Louis XV avait vieilli dans l'inaction de l'esprit, la fatigue de la chasse et celle des plaisirs. On avait approché de lui, vers les derniers temps, une femme qui connaissait tous les raffinements de la volupté et qui réveillait ses sens et ses esprits par l'art et même le langage de la débauche. Les mœurs de la cour étaient déréglées, une partie des courtisans était avilie par l'objet de leur culte. Les ministres, dévoués à la maîtresse, étaient absolus, corrompus, et sans lumières ; les peuples étaient chargés d'impôts, et

l'inégalité de la distribution des charges était encore plus accablante que leur excès. Un seul ministre était à distinguer par des talents, l'élevation de son âme, et un certain éclat qui rehaussait et sa vie privée et ses opérations. Il fut exilé et sa disgrâce fut remarquable par le courage de quelques courtisans, qui osèrent rester constants à l'amitié et par des témoignages multipliés de l'estime publique. Mais si cette hardiesse prouvait la considération du ministre, elle faisait en même temps connaître la faiblesse du gouvernement qui n'imposait plus aux esprits. Le calme aurait régné dans l'État, malgré la rigueur des impôts, le scandale de la cour et le mécontentement général, si la haine particulière d'un ministre contre un corps dont il avait été membre et qui l'avait accablé de son mépris, n'eût excité le plus grand trouble. Le chancelier, animé par la vengeance, suscita le gouvernement contre le parlement, et déterminé à l'immoler à son ressentiment, il parvint à le faire casser. Les parlements de province eurent le même sort et des gens obscurs, avilis par l'indigence ou leurs mœurs, proscrits par l'opinion, furent substitués aux anciens magistrats. Les partisans du duc de Choiseul et tous ceux que la destruction des parlements intéressait, firent cause commune, sans s'être concertés; il s'éleva dès lors contre la cour un parti accrédité et nombreux. Il était composé de grands seigneurs attachés au duc de Choiseul par la parenté et l'estime, de gens de tous les états déterminés par la reconnaissance envers ce ministre ou entraînés par la mode, de tous les mécontents, enfin des gens austères que révoltaient les mœurs de la cour.

Cette réunion de sentiments et de personnes offre le premier aperçu d'une opposition marquée à l'autorité, d'une indépendance de la cour qui s'est perpétuée sous le règne actuel. L'hôtel de Choiseul devint, sous ce règne, une espèce de cour qui rassemblait tout ce qu'il y avait de gens considérables et marquants par la naissance, les dignités, les talents, toutes les femmes considérées et toutes celles qui fixaient l'attention par leur beauté et leurs agréments. Cette cour l'emportait, en quelque sorte, sur celle de Versailles, par l'empire de l'opinion qu'elle avait su conquérir et les courtisans qui étaient le plus en faveur étaient flattés d'y être accueillis.

La disgrâce du duc de Choiseul, et ensuite la domination de sa société sont des circonstances intéressantes par les effets qu'elles

ont produits et sont en partie la cause et l'époque d'une subordination marquée de la cour à la ville, et de l'empire de l'opinion publique, enfin c'est dans ce parti tout fait et nombreux, qu'un homme, devenu trop célèbre, a depuis formé son parti. Il s'en est emparé comme un général prend le commandement d'une armée exercée et disciplinée.

Le gouvernement éprouva de grands embarras, par l'établissement de nouveaux juges, mais enfin, à force d'argent, de promesses, il eut des magistrats, et la rigueur de l'exil forçait les membres de l'ancien parlement à la soumission aux volontés du roi. La Révolution se trouvait presque entièrement consolidée, lorsque le roi mourut. Louis XVI monta sur le trône; les peuples firent éclater des transports de joie d'être délivrés de l'ancien gouvernement et cet enthousiasme qu'inspire toujours un jeune souverain dans qui se complait l'espérance.

Un grand nombre de gens intéressés, par leur état et leur relation, au rétablissement de l'ancienne magistrature et tous ceux que la rigueur exercée contre elle avait indignés, et qui joignaient à la haine de l'oppression celle des ministres, présentèrent le rappel des magistrats et leur rétablissement, comme un acte de bienfaisance et de justice qui rendrait à jamais mémorable le règne de Louis XVI. Il appela auprès de lui un ancien ministre, vieilli dans la disgrâce et dans l'exil, à qui une réputation méritée d'esprit avait fait supposer des talents, que trente ans de ministère, suivis d'une longue disgrâce qui lui avait donné le temps de réfléchir, semblaient rendre digne de la première place. Il était sans famille, son désintéressement était connu et il n'avait plus que de la gloire à acquérir, mais l'indifférence d'un vieillard concentré dans l'amour de lui-même, et le cercle étroit des jours qui lui restent, et la légèreté du caractère de ce ministre, furent plus fatales à la France que l'ambition et l'intérêt. Ce ministre doux, facile et changeant, n'avait de sentiment constant que la haine. Animé contre la mémoire de Louis XV à qui jamais il n'avait pu pardonner son exil et une longue disgrâce, il vit dans le rétablissement des parlements, un sûr moyen de se concilier l'affection publique et de satisfaire son ressentiment. Un homme d'État aurait considéré l'objet sous un autre aspect, il aurait pensé à profiter d'une révolution faite. Occupé d'en adoucir les effets pour les anciens magistrats, il aurait consolidé les

nouveaux parlements et assuré ainsi la paix dans l'intérieur pour un demi-siècle. À ces considérations favorables à l'autorité se joignait celle de la facilité d'opérer de grands biens sans être arrêté par les prétentions, les préjugés et la routine des anciens corps de magistrature. Le désir d'un succès passager l'emporta, les parlements furent rétablis et se crurent à jamais inébranlables.

Les ministres du feu roi furent disgraciés et un seul homme est à remarquer dans ceux qui leur succédèrent. Turgot, nommé au ministère des Finances, était un des plus zélés partisans de la doctrine des économistes. Il joignait à de profondes connaissances spéculatives, l'expérience qu'il avait acquise dans une intendance, une réputation méritée de vertu et le plus parfait désintéressement. L'intrigue, ce qui est rare et presque sans exemple, n'eut aucune part à son élévation et jamais ne fut employée pour le maintenir.

Il ne tarda pas à développer les principes de liberté qu'il avait, dès longtemps, adoptés; dans le préambule des lois et des édits, il établit sa doctrine, et substitua des principes et des raisonnements au simple énoncé des volontés absolues. Les économistes, encouragés par l'appui d'un ministre choisi parmi eux, répandirent leur doctrine. Ils étaient réunis aux Philosophes, ainsi tous les hommes pensants conspirèrent pour la liberté du commerce des blés et de la presse, et pour l'établissement d'états provinciaux.

La sévérité des principes de Turgot était contraire aux vues intéressées des courtisans, ils s'élevèrent contre lui et l'attaquèrent avec les armes du ridicule. Les financiers, qui prévoyaient qu'un autre ordre de choses aurait entraîné la suppression de leurs immenses bénéfices, s'efforcèrent de décrier ses opérations. Enfin les parlements, asservis aux anciennes formes, esclaves d'une aveugle routine, ennemis de toute idée nouvelle, firent échouer ses plans et le Premier ministre, effrayé de l'ascendant que prenait sur le roi le ministre des Finances par ses lumières et son zèle pour les intérêts du peuple, employa, pour le perdre, l'habileté d'un vieux courtisan. Il obtint du roi de sacrifier Turgot, qu'il représenta comme un homme rempli d'idées de perfection chimériques et comme un novateur dangereux.

Tandis que les esprits prenaient un élan vers la liberté et que la légèreté du Premier ministre abandonnait l'autorité au cours des

événements, la face de la cour avait changé. À l'étiquette imposante des règnes précédents, avaient succédé les formes et le ton d'une société particulière. La reine, jeune, belle, aimable, était l'objet de l'enthousiasme public. Cette duchesse de Bourgogne, si intéressante, si célèbre par ses agréments, si vive, si imprudente quelquefois, était contenue par Louis XIV. Elle était guidée, instruite, réprimandée par madame de Maintenon : ce frein imposant, ces secours, ces conseils, ont manqué à une princesse livrée à elle-même, environnée de séductions et qui régnait sur le cœur d'un roi aussi jeune qu'elle.

On persuada à la reine de secouer le joug de ces formalités gênantes, qui condamnent une reine à une perpétuelle représentation. On lui peignit les charmes d'une société où règnent la liberté et la confiance, dont elle serait les délices, dans laquelle ses agréments lui procureraient des succès plus flatteurs que les hommages commandés par l'usage.

Jamais les reines n'avaient mangé avec des hommes; les princes même n'obtenaient pas cet honneur. La reine, sans en prévoir les conséquences, entraînée par le désir de plaire, par un sentiment de bonté qui porte à la communication, descendit en quelque sorte de son trône pour vivre en société intime avec les courtisans, et manger avec des hommes chez le roi, et chez des personnes de la cour. Il est facile de sentir combien cette manière de vivre était dangereuse dans une nation qui se familiarise si aisément. Alors on vit diminuer insensiblement le profond respect, qui est l'effet de la prodigieuse distance du monarque avec ses sujets, et qui est encore plus marquée pour les reines, qu'aucune affaire ne rapproche des hommes, dont la plus légère familiarité peut si facilement être mal interprétée. Les femmes et les courtisans admis dans la société de la reine y portèrent le ton des cercles de Paris. L'histoire du jour fut racontée, les modes furent adoptées avec empressement, et le jeu, qui rapproche toutes les conditions, qui ne permet pas, dans la violence de la passion, la mesure du langage et la circonspection dans les manières ajouta encore à l'égalité d'une société intime. La cour cessa de donner le ton à la ville, et ne fut pas même la première des sociétés, puisqu'elle adoptait les sentiments, les modes et les manières de celles qui dominaient à Paris. La magnificence qui a de tout temps caractérisé les cours, fut proscrite. L'élégance et la

simplicité remplacèrent les parures éclatantes, et rien ne distingua plus la femme du plus haut rang, et le grand seigneur, de la femme et de l'homme de la ville. Les grands renoncèrent à toute représentation, et rapprochés par leur manière de vivre et par leurs alliances de tous ceux qui avaient quelque fortune, ils cessèrent d'imposer au public : la hiérarchie fut abolie.

C'est par une suite de cette espèce de confusion dans laquelle se perdaient tous les rangs, qu'on a vu, sans étonnement, un prince du sang se battre contre un gentilhomme, et ensuite un prince du sang contre le frère du roi.

Dans les temps où les grands du royaume jouissaient d'une considération et d'une puissance qui semblait les égaler aux princes; dans les temps où les Guises ont touché de si près la couronne, il n'y a point d'exemple qu'aucun se soit mesuré, l'épée à la main, avec un prince du sang. On raconte que, dans le siècle passé, le Grand Condé ayant insulté un officier se présenta pour lui faire réparation, et que l'officier satisfait et honoré de cette démarche, mit à l'instant son épée aux pieds du prince, et embrassa ses genoux. La proximité du trône ajoute infiniment au respect; et par cette raison, un frère du roi est dans une grande distance des autres princes; il est le fils du souverain, il en est le frère; il n'y a souvent qu'un homme ou deux entre le trône et lui, et cette espèce d'union intime avec la souveraineté, rend sa personne sacrée. Tels étaient, à Rome, les princes honorés du nom de César, et déclarés Augustes; enfin, l'on peut dire qu'un tel combat est une action purement théâtrale, qui ne sert ni à montrer la valeur ni à satisfaire la vengeance.

Ces idées pourront paraître extraordinaires dans ce moment, mais il faut ne pas perdre de vue que je parle, non de ce qui est dans la nature, mais de ce qui est conforme à un système, et à un ordre de choses qui a longtemps duré; je compare le présent avec le passé, et je fais voir comment, en détachant l'un après l'autre, plusieurs fils d'un câble, il a fini par se casser.

Les principes de liberté dans les esprits, de familiarité avec la majesté souveraine, sont dignes d'attention pour celui qui cherche à démêler par quelle suite d'idées un grand changement s'est opéré dans un État; mais ces causes auraient été sans action sans le concours des autres circonstances.

Depuis longtemps les affaires en France avaient été régies par les opinions des ministres, maîtres de faire des règlements à leur gré. Mais, sous le règne de Louis XVI, l'instabilité se montra plus que jamais dans les principes, et l'impéritie, la faiblesse et l'ignorance caractérisèrent le plus grand nombre des ministres de ce monarque. Ils se contentaient de pourvoir à la circonstance, ils n'avaient ni plans ni vues et il n'y avait point d'esprit de gouvernement. La fermentation des esprits excitait à des changements perpétuels et la manie d'administrer s'était emparée de toutes les têtes et faisait chaque jour enfanter de nouveaux projets. Le ministère des Finances, le plus important de tous, était le plus orageux. Les contrôleurs généraux n'étaient regardés que comme des empiriques, dont on éprouvait pendant quelque temps la recette; la plupart ne songeaient qu'au court espace qu'ils avaient en perspective, et ne s'occupaient que de trouver des palliatifs propres à soutenir la vigueur de l'État pendant la durée de leur ministère.

Les parlements, attachés aux anciennes formes, faisaient quelquefois éprouver des oppositions; mais elles étaient faciles à vaincre, par la négociation et par des avantages secrètement offerts à ceux qui avaient le plus de crédit. L'ignorance des affaires de l'État caractérisait ces grands corps, toujours loin de leur siècle pour les lumières, et il était facile à un ministre adroit de leur présenter les affaires sous un aspect favorable; leurs remontrances étaient souvent convenues avec la cour et répondues d'avance, et les plus éloquents étaient devenues des lieux communs. Ceux qui les rédigeaient, ignorant les principes de l'économie politique, et l'ensemble, et les détails des affaires, l'état de la culture, de l'industrie et du commerce, se bornaient à de vagues déclamations sur les impôts et la misère des peuples. Ils présentaient des tableaux qui auraient pu convenir à tous les règnes.

À la mort du feu roi, les peuples étaient accablés par l'impôt mais depuis dix ans le royaume était en paix et le commerce était florissant. La dette publique était considérable; mais l'économie, le retranchement des abus, offraient à un homme éclairé des moyens d'acquitter les intérêts et d'appliquer à une caisse d'amortissement des fonds chaque année. Le ministère de

Turgot fut trop court, pour qu'il ait pu en résulter rien de favorable et de décisif. Il n'eut que le temps de faire connaître ses principes.

Un homme s'est rencontré, d'une condition obscure, enrichi rapidement dans la banque, à qui la manie de la célébrité tenait lieu d'ambition; un homme d'esprit, sans talent déterminé; sévère dans ses mœurs, souple et flatteur avec d'autant plus de succès que son austérité apparente donnait à sa flatterie l'expression de la vérité; un homme sans caractère, sans principes mais dans lequel un silence étudié et un extérieur méditatif faisaient supposer un esprit profond et une âme forte, d'autant plus habile dans l'intrigue, qu'il était moins répandu, et savait ourdir en secret ses trames; inspirant l'enthousiasme par des écrits, où règne un jargon mystique et sentimental, et où brillent, parfois, des éclairs d'éloquence. Il alluma des flammes pour environner sa personne d'éclat, et ces flammes s'étant changées en feux durables et violents, il en dirigea l'impétuosité vers le trône, qu'ils consumèrent ¹. Plus fatal à la France que Cromwell à l'Angleterre, il n'eut pas cette ambition qui subjugué par l'audace, qui éblouit par de vastes entreprises. Il renversa l'État, sans avoir de plan fixe, en suivant au jour le jour les élans de sa vanité. Administrateur des finances sans capacité, comme sans doctrine, homme d'État sans vues, fauteur du despotisme dans ses écrits,

1. La Déclaration du 23 juin développe, d'une manière évidente, le caractère de Necker, et l'art insidieux de sa conduite envers le roi. Dans le projet de cette déclaration, qu'il proposa au roi, il établit la destruction des ordres, fait une liste de quelques objets sur lesquels l'Assemblée délibérera en commun, et porte au nombre de ces objets l'organisation des états généraux. Il résultait, de cette artificieuse rédaction, que l'on délibérerait en commun sur l'opinion par tête ou par ordre; et d'après la double représentation accordée au Tiers, renforcé d'un grand nombre de curés, il était évident que l'opinion par tête serait adoptée : dès lors le maintien des ordres devenait illusoire, et n'avait été inséré que pour induire en erreur le roi et le Conseil. Le roi raya l'article portant que l'organisation des états serait délibérée en commun, et Necker se trouva dans le plus grand embarras. Il avait promis au Tiers de faire adopter l'opinion par tête, et la suppression faite par le roi lui enlevait le moyen de tenir sa promesse, et dévoilait au monarque son artifice. Necker craignant moins l'indignation du souverain, que le ressentiment du Tiers, osa s'absenter d'une séance solennelle et décisive, où le roi l'attendait avec ses autres ministres.

républicain timide en conduite ¹, plus amoureux d'applaudissements qu'épris d'une véritable gloire, vacillant dans ses opinions, incertain dans sa marche, il a fini par mécontenter tous les partis qu'il avait tour à tour caressés. Cet homme intrigua contre le vertueux Turgot, contre le vicieux Clugny. Il soudoya des intrigants, il séduisit le peuple par l'appât de la liberté, enchantait le Premier ministre par des promesses magnifiques, il flatta les gens d'esprit, trompettes de la renommée, et les femmes qui primaient dans la société; fort de tant de moyens réunis il s'éleva au ministère des Finances.

Necker était banquier, Genevois, protestant; il ne connaissait ni les formes de l'administration ni les usages ni les principes des institutions; il n'était engagé à la France par aucuns liens; il ne possédait rien; enfin, il ne pouvait prêter aucun serment devant les tribunaux.

L'histoire nous apprend que l'entrée des étrangers dans le ministère a toujours été suivie de troubles, mais l'expérience, et tant de raisons qui devaient le faire exclure, ne frappèrent point le comte de Maurepas. Il ne vit dans Necker banquier qu'un homme qui procurerait de l'argent. Ébloui par la brillante perspective des ressources qu'il promettait, il compta pour rien tous les obstacles que présentaient son état, sa naissance et sa religion. Necker désirant, à son avènement au ministère, inspirer une grande confiance par son désintéressement, déclara au roi qu'il renonçait aux appointements de sa place. Le Premier ministre ne fit pas attention à l'indécence d'une telle proposition et souffrit qu'un banquier fût à un grand roi la remise de ses appointements, qu'il méprisât ses dons, et le servît gratuitement, tandis que les

1. Necker dit, dans le compte rendu : « C'est le pouvoir d'ordonner des impôts, qui constitue la puissance souveraine... Il dit, dans l'ouvrage sur l'administration des finances : Mais parce que, dans un État monarchique, le souverain seul détermine les sacrifices des citoyens, seul il est l'interprète des besoins de l'État, que seul il veut, que seul il ordonne, que seul il a le pouvoir de contraindre à l'obéissance. » *Adminstr. des fin.*, p. 44, vol. I.

En parlant des préambules des édits, et du ton qui doit y régner, Necker s'exprime ainsi : « C'est un grand monarque qui ne peut jamais oublier un moment son pouvoir. » Les préambules ne doivent jamais détonner avec le commandement qui va suivre. Il dit, dans son mémoire sur les administrations provinciales : « Mais dans un pays monarchique, où la volonté du prince seule fait la loi. »

princes de son sang et les plus grands du royaume s'honorent des traitements que leur accordent le souverain et l'État, dont il est le chef et le représentant. Plusieurs ont pensé que Necker croyait qu'on n'accepterait pas ses offres généreuses, et qu'il fut en cette occasion la dupe de son charlatanisme. D'autres, et c'est le plus grand nombre, ont été persuadés que Necker, ayant laissé à son frère sa maison de banque, s'était ménagé un moyen assuré d'accroître sa fortune en faisant de cette maison le centre de toutes les opérations de banque, qu'il devait multiplier par ses emprunts. Il est certain que la seule facilité d'être instruit à l'avance de l'époque et des conditions d'un emprunt est pour des banquiers un avantage incalculable.

Il est certain aussi que l'ancienne maison du directeur général des finances a fait des bénéfices immenses pendant son ministère ¹.

Mais sa participation dans les bénéfices de cette maison n'est pas prouvée, et l'on peut supposer que l'envie qui poursuit les talents, et ceux que la fortune favorise, que la haine des financiers contre laquelle il s'élevait, se sont efforcés de diminuer le prix d'un sacrifice qu'on n'aurait jamais dû accepter. On peut répondre à ceux qui croient qu'il s'en est secrètement dédommagé, qu'il aurait pu profiter des bénéfices de la maison de son frère, et jouir de ses appointements. La conduite de Necker est digne d'attention dans ce rapport. Il a montré l'exemple rare, et peut-être unique, de la force de caractère qui triomphe d'une passion longtemps dominante, pour suivre une autre direction; il a mis des bornes à sa cupidité pour ne plus écouter que la voix de l'ambition, tandis que beaucoup de ministres ont su allier ces deux passions, servir l'une, sans renoncer à l'autre.

1. On disait alors, que l'avidité de Necker, banquier, devait rendre suspect le désintéressement de Necker, directeur général. On se rappelait que, dans le temps où Necker faisait faire à la Compagnie des Indes les marchés les plus ruineux, dont il profitait, il refusait fastueusement la rétribution des jetons d'or, qu'il était d'usage d'offrir aux syndics, et que tous, jusqu'à lui, avaient acceptés. On est fondé à conclure qu'il a pris des mesures, pour se dédommager en secret du pompeux sacrifice de ses appointements.

Necker annonça de grandes réformes, et elles se réduisirent à quelques changements qui portèrent sur des gens obscurs et sans crédit.

Il voulut flatter les peuples et montrer ses forces, par une espèce de prodige, en faisant la guerre sans impôts ¹. C'était à la fois manifester son génie et sa sensibilité pour la classe indigente. Il emprunta à tout prix ², et organisa, en quelque sorte, un grand royaume en banque. Continuant de flatter en secret quelques personnes éminentes par leur rang et leur influence, et d'accueillir les beaux esprits ³, il s'acquit un ascendant sur les gens accrédités dans le public, et sur le peuple, qui le voyait avec étonnement et reconnaissance, faire la guerre sans impôts. Semblable à ces charlatans qui font disparaître momentanément un mal extérieur et répercutent l'humeur dans la masse du sang qu'elle infecte, il creusait l'abîme de la France et préparait une banqueroute inévitable par la multiplication des emprunts les plus onéreux; mais il s'enorgueillissait, ainsi que ses partisans

1. Mais s'il n'imposait pas légalement, s'il n'imposait pas des sommes équivalentes aux besoins de l'État, il forçait en secret les impositions par la voie des intendants, il augmentait sourdement les taxes des capitations, et sous le prétexte de bannir l'arbitraire de la perception de la taille, il rendait stables et permanentes des augmentations qui avaient un terme fixe.

2. On devait naturellement attendre d'un ministre tiré de la banque, des emprunts combinés avec art : la science du calcul semblait le devoir distinguer, mais l'incapacité et le désir des prompts succès, propres à fasciner l'esprit des gens du monde et de la multitude, le portèrent à sacrifier les trésors de l'État pour un siècle entier. Non seulement il donna la préférence aux emprunts viagers, et ne fit aucune distinction d'âge; mais il alla plus loin, et créa des rentes à 8 pour 100 sur quatre têtes à tout âge. Il accorda, en outre, un bénéfice de neuf mois aux prêteurs. Enfin, de la vicieuse organisation de ces emprunts, il résulte que l'extinction, qui était auparavant d'un cinquantième, n'est plus que d'un soixante-quinzième.

3. Le directeur général des finances avait, pour son bonheur, épousé une femme d'une activité infatigable, et qui suppléait, par ses flatteries, par ses caresses, à ce qui manquait au directeur général, dont les manières sont sèches et rebutantes. Le trait suivant fera juger de l'art et des soins de la compagne de Necker. Un jour, en sortant du salon, elle laissa tomber un papier, il fut ramassé, et Necker, qui était en petit comité, voulut un instant s'égayer. Il faut, dit-il, lire ce papier; c'est l'agenda de madame Necker, et nous saurons ce qu'elle doit faire dans la journée. On y lut ces mots : *Voir aujourd'hui M. Thomas, qui est malade, et le louer sur son Poème de Jumonville*. Il est à observer que cet ouvrage est la plus fidèle des productions de M. Thomas, et que, par un aveuglement dont il y a beaucoup d'exemples parmi les auteurs, il y attachait un grand prix.

flattés, soudoyés, ou trompés, de l'état prospère du moment. Il voulut mettre le comble à sa réputation, et tenter, par l'opinion publique, de s'élever un jour à la première place. C'est dans cette vue qu'il composa son *Compte rendu des finances*, et qu'il insista pour le rendre public. Le Premier ministre était accablé par l'âge, et Necker, comptant sur sa fin prochaine, se persuada que l'enthousiasme qu'exciterait son écrit, fixerait à jamais les yeux de la nation sur lui. Le *Compte rendu*, fait avec l'art le plus insidieux, est un monument élevé à la vanité de l'auteur, un tissu d'erreurs, de faits et de raisonnements. Il enchantait le public, flatté de voir un ministre invoquer son tribunal, et lui soumettre ses opérations. Le Premier ministre, faible et léger, fatigué de la contradiction, laissa publier cet ouvrage, où l'on ne faisait pas de lui la plus légère mention, où le ministre des Finances, parlant toujours en son nom, ne présentait le roi que comme l'instrument de ses volontés et l'exécuteur de ses projets. L'enthousiasme et l'ignorance exaltèrent cet ouvrage comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, comme le monument de la plus profonde érudition en finances. On oublia le *Compte rendu* de Desmarets, les *Mémoires* de Davenant, les *Considérations* de Forbonnais, et les partisans de Necker publièrent que le *Compte rendu* n'avait de modèle dans aucune nation. Vainement quelques personnes éclairées, invitées par l'auteur même, voulurent relever des erreurs; les critiques furent étouffées par les clameurs de l'enthousiasme et les auteurs poursuivis avec acharnement. C'est en suivant cette marche, c'est guidé par le désir de réunir le pouvoir absolu et l'affection populaire, qu'il fit ensuite un mémoire clandestin, dans lequel il peignait au roi les parlements comme des corps intermédiaires, embarrassants pour l'autorité et qui n'avaient ni lumières ni zèle ¹. Il représentait les intendants comme des hommes insuffisants à l'étendue des affaires qui leur étaient confiées, et plus occupés de faire des intrigues pour s'avancer que de se distinguer par leur application. Ensuite il

1. Necker dit dans ce mémoire : « Les parlements ne sont forts ni par l'instruction, ni par l'amour du bien de l'État. »

proposait, dans ce mémoire, d'établir des assemblées provinciales ¹, et développait en même temps des moyens de corruption, [propres] à assurer le pouvoir du roi dans ces assemblées, le clergé y dominait, et le président était nommé par le roi. Ces assemblées n'offraient qu'une distribution des pouvoirs des intendants, entre un nombre de personnes dépendantes du gouvernement, et l'intendant y conservait la plus grande influence. Cette organisation était contraire à l'autorité monarchique, dont elle embarrassait la marche, et présentait un bizarre assemblage de liberté et d'autorité, qui aurait dû éclairer sur l'incertitude des principes du ministre des Finances. L'institution de ces assemblées fut bornée à quelques provinces, elles accoutumèrent à la discussion des affaires de l'administration, des hommes de tous les états, elles excitèrent l'ambition de plusieurs, et ce fut le premier germe d'une fermentation générale dans les esprits. Ce Mémoire, répandu dans la capitale et en province, souleva contre l'administration et contre les magistrats. Il rendit plus difficile l'exercice d'une autorité dont il relevait les abus. Le mouvement inquiet que fit naître cet écrit, disposa toutes les classes de citoyens à désirer un autre ordre de choses. Si l'on voulait approfondir quel était le but du ministre dans cet établissement, on trouverait ce que présentera sans cesse sa conduite, l'amour de l'autorité, et la passion des succès populaires. Il présentait au peuple l'appât de la liberté, qui, de tous temps, a suffi pour le

1. La place de contrôleur général, depuis longtemps, était occupée par des magistrats, et les intendances des finances, et celles des provinces, étaient également confiées aux membres du Conseil, et ces dernières places servaient, en quelque sorte, d'apprentissage pour le ministère. Necker, sorti récemment du bureau d'un banquier, et sans connaissance des formes de l'administration, sentit que son élévation serait vue avec peine par les magistrats, bien supérieurs à lui par leur état et leur capacité. Il supprima les intendants des finances qui avaient des rapports journaliers avec lui, et pouvaient pénétrer le secret de son incapacité en affaires. Il chercha à diminuer l'autorité des intendants, et à écarter ceux qui, par leurs talents et leur réputation, pouvaient prétendre à lui succéder. Ainsi, la haine des intendants, le désir d'accroître l'autorité, en ôtant l'enregistrement aux parlements, et leur opposant des corps qui lui devaient leur existence, qu'il croyait pouvoir tenir dans sa dépendance; enfin, l'envie d'établir l'opinion de sa popularité, par la création d'un fantôme de liberté, furent les motifs déterminants de l'établissement des assemblées provinciales.

séduire et le tromper. Il excitait par là en sa faveur l'enthousiasme public, dans un temps où le crédit était si nécessaire par le système d'emprunts qu'il avait adopté. Fort de l'opinion générale, il croyait se rendre inébranlable dans son poste.

Necker était parvenu à la place de directeur général des finances, mais il sentait qu'il n'était dans ce poste que comme un empirique dont on essaye le remède. Il travaillait avec le roi mais en présence du Premier ministre. Le souvenir de son ancien état, la différence du titre le faisaient traiter par le souverain et le Premier ministre avec moins de considération que les contrôleurs généraux. Souvent il ne s'asseyait pas devant le roi; on lui faisait rendre compte debout, et il était renvoyé au moment où le Premier ministre discutait avec le roi ce qu'il avait proposé. Sa vanité était blessée de ces différences avec les administrateurs qui l'avaient précédé. Aveuglé par son ambition, enivré de louanges, pressé par des femmes impatientes de son élévation, il ne sut pas se contenir, ménager un vieillard, et attendre sa mort, pour régner après lui sur la France. Il eut cette illusion, qui a toujours perdu les hommes revêtus d'emplois importants, qu'ils croient remplir avec succès. Il se persuada qu'on ne pouvait se passer de lui et crut pouvoir faire la loi. Necker demanda d'entrer au Conseil : le souvenir des anciens principes, qui s'opposaient si formellement à l'idée de faire asseoir un protestant au Conseil du roi très chrétien, fit rejeter cette proposition. Necker, trop engagé par la vivacité de ses démarches et croyant toujours être nécessaire, se vit obligé de quitter la place, qu'il avait annoncé ne pouvoir garder, qu'à la condition d'entrer au Conseil.

Rendu à la vie privée, Necker s'occupa de la composition d'un ouvrage sur les finances, propre à ramener l'attention publique sur lui, et à donner une grande idée de ses vertus et de ses talents. Cet ouvrage, faible pour la doctrine, décèle l'ignorance de l'auteur et fait honneur à son esprit. La morale est la partie qu'il y traite avec le plus de succès, parce que le talent d'écrire et l'esprit suffisent pour réussir en ce genre. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'adopter et d'établir une doctrine; c'est par la méditation des recherches, l'expérience et une aptitude particulière à un objet qu'on parvient à une théorie éclairée. Necker a écrit sur l'administration sans en avoir connu les premiers éléments. Il a fait des chapitres sur les *Corvées*, la *Gabelle*, etc.

comme un poète compose une scène de tragédie ; c'est en suivant les élans de son imagination qu'il traite de ces matières, et il lui suffit de rassembler quelques idées générales, et des principes de morale qu'il sait embellir d'un brillant coloris et animer d'expressions sentimentales. On trouve dans le livre sur l'administration des finances, des idées ingénieuses et des chapitres éloquents. Il parle de lui, de ses vœux pour le bonheur du peuple, avec l'expression d'un sentiment profond. Necker est en quelque sorte le Young de l'administration, mais on est dégoûté de ce perpétuel retour sur lui-même, de cette surabondance d'orgueil et d'amour-propre qui se déborde sur tout l'ouvrage. Le public, engagé à cette lecture par l'attrait du style, touché du ton de sentiment qui règne dans l'ouvrage, ne discuta pas les principes contraires ; entraîné par l'orateur il admit comme prouvé tout ce qu'il n'entendait pas ; il regarda comme un chef-d'œuvre un assemblage d'états sur les recettes, les revenus publics et la population, qui existaient dans tous les bureaux des prédécesseurs de Necker et que lui seul avait imaginé de répandre dans le public. L'enthousiasme ne permit pas de démêler les erreurs de tout genre renfermées dans cette compilation, de voir combien cet ouvrage était inférieur à celui de Forbonnais, dont Necker avait suivi les traces. Le style fit illusion, les femmes exaltèrent à l'envi un ouvrage sur les finances, d'un style éloquent et pathétique, qui ne convenait pas à la gravité du sujet, et qui contenait des digressions morales, étrangères aux finances. L'ouvrage, ce qui arrive souvent, réussit par ses défauts ; les gens d'esprit, peu instruits de la matière, furent également séduits. La plupart des hommes de lettres, gagnés par ses caresses et sa flatterie, ne mirent pas de bornes à leurs éloges ; enfin ses partisans de toutes les classes, les uns guidés par des vues intéressées, les autres aveuglés par une fausse idée de bien public, le présentaient comme la seule espérance de la nation. Ils cabalèrent contre celui qui administrait les finances, et formèrent ainsi le plus grand obstacle à leur rétablissement, en décriant toutes ses opérations ; Necker devint chef de cette secte en France comme Luther et Calvin le furent en religion. Ce qui est sans exemple, il devint chef de secte, sans avoir ni système ni doctrine. L'idée de son génie, de ses vertus, une confiance aveugle dans son crédit, lui tenaient lieu de principes aux yeux de ses partisans. Enfin les

femmes, qui donnaient le ton dans le monde, contribuèrent à former à Necker un parti puissant et nombreux; elles entretenaient la chaleur des esprits, la dévotion de ses admirateurs. La domination de quelques sociétés faisait de Paris, depuis quelques années, et de la France, par contrecoup, un État aristocratique, gouverné par cinq ou six femmes, à qui leur naissance, des richesses, une grande maison, des entours puissants, un manège adroit et soutenu, donnaient un ascendant marqué dans les affaires de tout genre. Les femmes, de tout temps, ont eu de l'influence en France, mais c'était par leur crédit sur l'esprit de leur mari ou de leur amant, et l'exercice de ce crédit se bornait à l'élévation de leur famille ou de quelques amis. Sous le règne de Louis XIV, madame de Montespan et madame de Maintenon influèrent sur le choix des généraux et des ministres, mais ne déterminaient pas l'opinion publique qui leur était presque toujours défavorable. Dans ce temps, c'est par elle, que les femmes ont subjugué la cour, qui croyait avoir déferé à l'opinion générale quand elle avait cédé à l'intrigue et aux clameurs qu'elles savaient exciter. Elles mettaient en scène les personnages qu'elles désiraient élever aux grandes places, et leurs entours répétaient leur décision comme des oracles, vantaient ceux qui avaient obtenu leur suffrage, et formaient un plan de fortune d'après l'espoir de leur élévation. À force d'entendre un nom avec éloge, le public s'habitua à croire à un mérite dont il ne pouvait fonder la réalité; et c'est ainsi qu'on a vu plusieurs hommes incapables jouir d'une grande réputation, jusqu'au moment où, montés sur le grand théâtre des affaires publiques, leur mérite s'est évanoui aux yeux des spectateurs éclairés. Les places du ministère, les évêchés, la nomination à l'Académie, étaient à la disposition de ces sociétés, où l'on prononçait sans appel sur la probité, l'esprit et les talents de tout genre. La maison de quelques femmes rassemblait souvent une succession de ministres passés, présents ou futurs, tous également soutenus par l'espoir de revenir en place, d'y arriver, ou de s'y maintenir.

Necker, auquel il faut souvent revenir, avait su joindre au suffrage de ces sociétés le vœu du peuple séduit par ses préambules, touché de la sensibilité qu'il montrait pour la classe indigente. Le peuple joignait, en faveur de Necker, le cri d'un cœur reconnais-

sant, et l'intrigue des femmes s'unissait au fanatisme de têtes ardentes, aux louanges des beaux esprits.

Dans ces circonstances, la France soutenait de ses trésors et de ses troupes l'indépendance des Américains. La jeunesse de la cour s'empressait de servir dans cette guerre, et de défendre la cause de la liberté. Les principes républicains germèrent facilement dans des esprits vifs et amoureux de nouveautés. Les applaudissements que reçurent les Français en Amérique, leur inspirèrent le goût des succès populaires; cette aveugle soumission à l'autorité du monarque qui avait jusque-là distingué le militaire français, s'affaiblit insensiblement, et les liens de la dépendance se relâchèrent.

De retour en France, ceux qui s'étaient le plus distingués par leur enthousiasme pour la liberté, furent les mieux accueillis à la cour, caressés des ministres, recherchés à la ville; des grâces, des grades furent prodigués, et une campagne en Amérique, l'emporta sur les plus anciens services et sur la capacité la plus éprouvée. Un ordre fut institué en Amérique pour les défenseurs de la liberté, et le roi souffrit que ses courtisans portassent cet ordre, monument de l'indépendance d'un peuple soulevé contre son ancien gouvernement. La paix se fit, et douze cents millions de dettes, avec une perte d'hommes immense et plus forte que celle des campagnes de terre, fut le résultat d'une guerre qui ne pouvait produire aucun avantage à la France, d'une guerre mal à propos entreprise par l'Angleterre et la France, et dont les effets nécessaires feront, d'ici à deux siècles, les destins des quatre parties du monde. La guerre d'Amérique renversa ainsi à la fois, en France, les têtes et la fortune publique.

Une aventure bizarre et scandaleuse contribua peut-être encore à affaiblir le respect pour la cour. Le cardinal de Rohan avait été successivement la dupe de deux intrigantes ¹ qui avaient démêlé le faible de son esprit. Ces femmes, éloignées, par leur état, de tout accès à la cour, avaient su persuader au Grand Aumônier de France que la reine avait pour elles des bontés particulières, et lui avaient offert leur crédit pour le rétablir dans l'opinion de cette princesse. Le cardinal, qui avait un désir

1. La dame Gahouet et la dame Goupil.

passionné d'être en faveur à la cour, et qui, dans l'égarement d'une aveugle ambition, songeait même à être à la tête des affaires, se laissa séduire par les plus grossiers artifices. Il reconnut dans peu son erreur et il en fut quitte pour de l'argent. Désabusé, sans être corrigé, il tomba bientôt après dans les pièges que lui tendit une autre intrigante ¹. Le même appât fut encore présenté au cardinal, tant son faible était facile à connaître, pour ceux qui avaient avec lui les plus légers rapports. Il crut qu'une femme qui était dans la misère, qu'une aventurière obscure, qu'une femme de mauvaise vie avait toute la confiance de la reine et qu'elle était parvenue à dissiper les préventions de cette princesse contre lui. Il crut que la reine s'était adressée à lui par cette entremetteuse pour emprunter des sommes considérables, et il s'empessa de les fournir, qu'elle désirait un collier de diamants d'un grand prix, dont elle voulait faire secrètement l'acquisition, comme si l'on achetait un magnifique ornement pour le cacher, et qu'elle avait besoin de son crédit pour faire cet achat. Il crut avoir vu la reine dans un rendez-vous nocturne. Que ne crut pas le cardinal, troublé par le délire de la plus chimérique ambition? Au moment où le ministre eut connaissance de cet incroyable tissu d'impudence et de crédulité il fit mander le Grand Aumônier, qui était à la chapelle, attendant la messe du roi, et revêtu des habits pontificaux. Il le fit comparaître dans le cabinet du roi, en présence de la reine. Entraîné par un zèle aveugle, ce ministre servit avec une impétueuse maladresse la juste indignation de cette princesse, qu'il aurait dû s'efforcer de contenir. Le cardinal fut arrêté avec éclat, et une affaire scandaleuse, où la reine se trouvait impliquée, fut soumise au parlement. Ce ministre n'avait pas sans doute lu l'*Histoire Romaine*, il y aurait vu ce que César dit de sa femme, il en aurait fait l'application. Il fallait ensevelir à jamais une aussi dégoûtante imposture, faire rougir le prélat de sa crédule ambition, lui faire payer le collier pour lequel il s'était si imprudemment engagé, lui avancer l'argent s'il était nécessaire. Il fallait payer même les 1 600 000 livres plutôt que de permettre qu'un nom auguste retentît dans les tribunaux, et dans toute l'Europe, mêlé avec les

1. La dame de La Motte.

noms les plus vils. Je ne m'étendrai pas sur cette histoire qui n'est que trop connue, et qui a servi de prétexte aux plus affreux libelles. Je n'en parle que parce qu'elle entre dans l'énumération des faits qui ont précédé la Révolution, et qui ont pu influencer sur les dispositions des esprits.

La monarchie paraissait à tous tellement inébranlable qu'on ne se donnait pas la peine de réfléchir sur ce qu'il y avait de conforme ou de contraire aux principes de la constitution. On laissa établir dans Paris des clubs à la manière anglaise, et l'aveuglement des ministres ne leur permit pas d'en voir les conséquences. Ils ne sentirent pas que des assemblées de gens de tous les états, choisis d'après la convenance des personnes et de leurs sentiments, mettaient à portée de discuter toutes les questions relatives au gouvernement, faisaient circuler promptement les opinions et les nouvelles, et que rien n'était plus propre à enflammer les esprits.

Plusieurs années après, on voulut supprimer les clubs; mais l'autorité n'était plus assez forte, et des ministres qui n'avaient pas eu assez de lumières pour prévoir le danger, n'avaient pas l'autorité nécessaire pour y porter remède.

Par une suite de cette aveugle imprévoyance, le ministre avait souffert qu'on transformât une partie du jardin du Palais-Royal en une foire perpétuelle où devait abonder la foule des désœuvrés. Il avait permis que des bâtiments fussent élevés autour de ce jardin pour servir d'asile à la prostitution et que l'avidité mît à profit le prompt et facile exercice du vice. Dans une capitale se trouva ainsi élevée une capitale qui rassemblait dans un court espace, ce que la ville entière renfermait de plus corrompu.

Il fallut, à l'époque de la paix, pourvoir à l'acquittement de la dette. Après avoir soutenu la guerre, sans impôts, il était impossible d'imposer au moment de la paix, époque où les peuples sont habitués à voir diminuer leurs charges. Les ministres des Finances se trouvèrent forcés de suivre le système des emprunts adopté par Necker, et l'exemple du haut prix de ses emprunts ne permit pas, pendant quelque temps, d'en faire à des conditions modérées. On suivit le système de Necker. La confiance des prêteurs le soutint quelque temps, encouragée par l'appui de conditions avantageuses. Les emprunts viagers surtout procurèrent des moyens prompts et considérables au gouvernement, en

offrant à l'étranger spéculateur des intérêts considérables, et au Français avide de jouir, des moyens de satisfaire son goût pour le luxe. Mais bientôt à l'impossibilité d'imposer, se joignit la difficulté d'emprunter. C'est alors que le ministre des Finances conçut le projet d'assembler les notables et de leur présenter un plan, qui substituait des remèdes curatifs aux vains palliatifs employés jusqu'alors. L'abolition des impôts les plus onéreux, la diminution de plusieurs, la suppression des rigueurs fiscales, une imposition en nature sur les produits, dont il y a des exemples en plusieurs pays et même en France, l'économie dans les frais de perception, l'assujettissement des privilégiés aux charges, tels étaient les moyens proposés; si quelques-uns étaient susceptibles de difficultés, l'ensemble était favorable au peuple, et avantageux à l'État. Il était hasardeux, en appréciant le siècle, les esprits, et jugeant leur direction, d'assembler les notables, mais il est à présumer que si les partisans de Necker n'avaient pas dominé le public, s'ils n'avaient pas intrigué contre le ministre des Finances, les notables auraient pu remédier aux affaires. Ils auraient substitué au crédit du roi un crédit national, puisque son organisation aurait été déterminée par des hommes, qu'on pouvait regarder, en quelque sorte, comme les représentants de la nation. Leur sentiment en matière d'impôt aurait été éclairé et décisif et le roi, muni de leurs avis, aurait pu, sans craindre de mécontenter le peuple, forcer les parlements à l'enregistrement des édits arrêtés par les notables. L'assemblée des notables leur était supérieure par le rang des personnes, et leurs lumières sur l'administration. Comment auraient-ils pu se refuser à sanctionner des édits discutés, rédigés par des citoyens distingués, de tous les états, et de toutes les provinces du royaume? Les notables s'assemblèrent, et les haines particulières, l'intrigue, l'ambition firent avorter les projets régénérateurs. Le ministre des Finances fut disgracié et son administration calomniée. Un parlement osa faire imprimer qu'il était l'auteur du *déficit*; il résultait de cette étrange assertion, et des calculs à l'appui, que ce ministre avait dépensé environ deux milliards par année en temps de paix. Je cite ce fait comme un monument de la grossière ignorance des parlements en administration. M. de Calonne fut remplacé par un prélat soupçonné d'avoir contrarié toutes ses opérations, afin de s'élever à sa place. L'archevêque de Toulouse

s'était acquis depuis longtemps une grande réputation dans les affaires, et fixait l'attention du public qui le regardait comme l'homme le plus capable d'administrer les finances. Il avait été, dans sa jeunesse, soupçonné d'avoir eu part à une thèse soutenue en Sorbonne qui fut, dans le temps, célèbre par les principes d'irreligion qu'elle renfermait. Les philosophes s'étaient empressés d'exalter le mérite d'un jeune homme qui annonçait de bonne heure la hardiesse de son esprit et son indépendance des principes religieux. Il s'était ensuite affilié à la suite des économistes, et s'était fait un nom parmi les enthousiastes de cette doctrine. Nommé à l'archevêché de Toulouse, il s'était distingué par une certaine facilité à rapporter les affaires. Plus assidu auprès des femmes qui dominaient dans la société, que dans son diocèse, il passait une partie de l'année à Paris; et par l'intrigue, le manège, et l'ascendant de quelques-unes, il avait usurpé l'opinion publique. Parvenu au ministère, il ne tarda pas à se montrer inférieur à l'attente générale dans l'administration des finances, qui semblait devoir lui être particulièrement connue. Jamais une plus complète nudité de mérite ne fut offerte au public, depuis si longtemps trompé. L'homme qui avait brillé dans quelques cercles de femmes, qui avait été admiré des gens du monde en leur parlant de l'administration, fut jugé incapable, dès qu'il fallut agir. L'affaiblissement de sa santé contribua sans doute à le rendre insuffisant aux affaires, et il est difficile d'expliquer, sans cela, le prodigieux changement qu'on remarqua dans un homme auquel on ne peut refuser de l'instruction et de l'esprit. Il se montra sans caractère, sans ressource pour imaginer, sans constance pour exécuter. Chacune de ses opérations fut mal combinée, entreprise mal à propos, ou abandonnée sans motif. Il compromit l'autorité, et dans sa marche incertaine, manifesta un mélange incohérent de despotisme et d'idées républicaines. Il établit des assemblées provinciales, et leur donne une constitution plus indépendante de l'autorité que celle des premières. Il accorde à des provinces le rétablissement de leurs anciens états, et le droit de délibérer sur l'impôt, et de le consentir. Dans les mêmes temps, il exerce des actes d'autorité arbitraire et ne sait pas les soutenir. Le parlement se refuse à l'enregistrement d'impôts qu'il avait proposés et dans peu de jours il le fait rappeler; il renonce à l'impôt territorial et au timbre qu'il avait

annoncés être indispensables. Pourquoi déployer l'autorité, s'il devait renoncer aux édits? pourquoi abandonner son projet, après avoir employé les rigueurs de l'exil, pour forcer à l'adopter?

J'observerai que malgré cet acte d'autorité arbitraire, l'archevêque était, au fond, animé de sentiments républicains; et c'est une grande différence à observer entre lui et Necker qui n'avait d'autre principe de conduite que le désir du succès, et qui a été sans cesse entraîné et enivré par le bruit des battements de mains populaires.

Après avoir exercé pendant deux siècles le droit de sanctionner les impôts; après avoir combattu à plusieurs reprises contre l'autorité pour maintenir sa compétence exclusive sur cette matière, le parlement alarmé de l'état des affaires, entraîné par le torrent de l'opinion, rétracta, en un jour, une doctrine soutenue si longtemps : il avoua que la nation était seule en droit de consentir les impôts. Ils étaient nécessaires, dès lors l'assemblée des états généraux était inévitable. Le parlement fait plus, il les indique comme le seul remède aux maux qui affligeaient l'État. Le Premier ministre, essayant de temporiser, détermina le roi à les promettre à la nation mais à une époque éloignée. On ne peut, sans être frappé du plus profond étonnement, considérer la conduite du ministre français dans cette circonstance ! Il se laisse arracher la promesse d'assembler les états généraux; il invite à écrire sur la nature et la forme de ces assemblées; il ouvre ainsi la carrière aux génies ardents pour discuter les droits du monarque et des peuples; et ces états, qu'il promet d'assembler, il ne voit pas combien ils doivent différer de tous ceux dont l'Histoire fait mention ! enfin, il entend avec indifférence retentir partout le mot de constitution. Il ne s'agit plus, comme dans les anciens temps, du redressement des abus, mais de changer le gouvernement; ces projets annoncés n'effraient pas un ministre aveugle, qui ne connaît ni le siècle ni les dispositions des esprits ni l'état même des affaires; il ne voit qu'un répit de quatre années, et il se flatte sans doute d'éluder cette assemblée, dont il a fait d'avance en quelque sorte consacrer au roi les entreprises. Il ne voit pas que dans cette espérance qui emporte les esprits, tous secours lui seront refusés pour le rétablissement des affaires, dont le désordre seul rend nécessaire l'assemblée; enfin, que la même faiblesse qui avait fait promettre les états pour 1791,

enhardira pour exiger leur rapprochement, accéléré de jour en jour par le discrédit.

Le gouvernement avait été longtemps asservi aux financiers qui lui avançaient des fonds dans les moments de besoin. À l'avènement d'un banquier au ministère, soit jalousie contre les financiers, soit prédilection pour les gens de son état, Necker avait substitué le crédit des banquiers à celui des financiers; les profits de l'agiotage ne furent pas moindres que ceux de la finance, mais il résulta de ce changement et des emprunts multipliés, une nouvelle puissance dans l'État. Les banquiers et les capitalistes formèrent un corps redoutable au ministère, et dans peu l'on confondit les intérêts et le vœu de la nation, avec les intérêts et les spéculations des agioteurs. Ils firent la loi au gouvernement, dictèrent les conditions des emprunts, et mirent à leur commission le prix qu'ils voulurent. Les financiers abusaient des besoins de l'État, mais ils étaient dépendants; les banquiers n'en abusaient pas moins, et ils étaient indépendants. Peu à peu, ils introduisirent dans toutes les classes de la société l'esprit de spéculation, et des gens distingués par leur état, leur rang et leur naissance, prirent part aux révolutions de la place. Les banquiers sont citoyens de tous les pays, et le régime républicain a plus d'attrait et de convenance pour des hommes dont la fortune est disponible, et qui, séparés de la hiérarchie de la société, n'ont d'existence que celle qu'ils tirent de leurs richesses, n'ont d'ambition que celle de les augmenter. L'assurance de la dette, et le paiement exact des intérêts, fixaient seuls l'attention des capitalistes, toujours en mouvement depuis que la multiplication des emprunts ouvrait un vaste champ à la spéculation. Dès que l'impéritie du ministre eut inspiré l'alarme; dès que les esprits qui fermentaient, agités d'idées républicaines, eurent conçu l'idée d'assembler les états généraux, les capitalistes effrayés, regardèrent cette assemblée comme le seul moyen d'assurer la dette publique. On fit retentir le terrible mot de banqueroute; ce fut le glaive de Damoclès suspendu sur les têtes; il n'y eut bientôt qu'un cri, *Les états généraux ou la banqueroute!* Il fut répété par tous les ordres et l'assemblée des états fut l'objet de tous les entretiens. Elle était vivement désirée par différents motifs; et les femmes, dont l'influence était depuis longtemps si marquée, enflammaient les têtes de leur fils de leur mari et de leurs amants

pour en hâter l'époque. Cet empressement doit paraître extraordinaire, de la part des courtisans, qui avaient tout à perdre par l'établissement d'un régime sévère; de la part du clergé, qui devait sentir que dans un siècle où la croyance était affaiblie, le respect pour les ministres de la religion diminue, ses richesses immenses devaient tenter une nation obérée; de la part des parlements, qui s'éclipsent devant les représentants de la nation. Cette réunion d'intérêts contraires aux états, a, dans plusieurs circonstances, empêché qu'ils ne fussent assemblés; et dans l'époque actuelle, la disposition des esprits leur a été favorable! Cette différence de sentiment et de conduite demande à être expliquée et j'en vais tracer les principes.

Le respect des grands pour la cour était diminué depuis longtemps, et ils attendaient peu d'un gouvernement obéré et forcé à l'économie. L'assemblée des états provinciaux leur avait présenté un moyen de participer à l'administration, et leur offrait la perspective de la présidence, qui flattait l'amour-propre de plusieurs : ils espéraient se faire considérer dans les provinces, par leur crédit à la cour, et obtenir plus de considération à la cour, par leur influence dans les provinces. Déterminés par ces idées, ils ne virent dans l'assemblée des états, qu'un affranchissement des assemblées provinciales, dans lesquelles ils se flattaient de figurer avec avantage ¹. On pourrait comparer la plupart des grands, dans cette occasion, à des enfants qui manient des armes à feu, qui se blessent, et blessent les autres. Enfin les affaires de l'administration étaient devenues à la mode; elles avaient remplacé les querelles du jansénisme et des parlements, et celles

1. La plupart de ceux qu'on a appelés aristocrates par la suite, étaient, à cette époque, les démocrates : les grands, la haute noblesse, le clergé, les femmes et les gens à la mode, désiraient un changement dans le gouvernement; ils voulaient obtenir, par une influence sur la nation, plus de considération des ministres; ils voulaient être honorés dans leurs provinces, y avoir un crédit dominant; ils voulaient s'affranchir du danger de l'exil et de la Bastille, sortir du royaume, et y rentrer à leur gré; enfin, ils voulaient tout ce qui pouvait leur être agréable et utile, sans songer à ce qui était conforme aux principes de la monarchie, et à la reconnaissance qu'ils devaient au monarque.

Ces aristocrates sont les véritables auteurs de la Révolution; ils ont enflammé les esprits dans la capitale et les provinces, par leur exemple et leurs discours, et n'ont pu ensuite arrêter ou ralentir le mouvement qu'ils avaient excité.

sur la musique; elles étaient devenues le seul aliment d'esprits ardents et légers qui éprouvent un besoin perpétuel d'agitation.

Les évêques, ceux qui étaient distingués par leur esprit, ceux qui avaient tourné leur attention vers les affaires, désiraient l'assemblée des états, dans l'espoir d'y jouer un grand rôle par leur éloquence et leur savoir en administration; une grande réputation, des abbayes considérables, le ministère, le chapeau de cardinal, formaient une perspective brillante, qui flattait l'ambition des prélats. Les parlements, mécontents du gouvernement, s'étaient laissé entraîner, par leur haine contre le ministère, à demander les états généraux. C'est ainsi que de tout temps les grands corps ont été emportés par des mouvements irréguliers, et souvent ont méconnu leurs intérêts. Plusieurs membres de ces compagnies, surtout dans les provinces, étaient flattés de se faire voir sur un grand théâtre; plusieurs enfin espéraient d'acquérir un ascendant par leur éloquence, et d'obtenir quelques places importantes. La petite noblesse était également portée pour les états généraux, par inquiétude d'esprit, par le désir de participer aux affaires publiques, par l'envie de passer quelque temps dans la capitale, et d'obtenir des bienfaits de la cour. Le tiers état avait à peu près les mêmes vues. Ceux qui avaient des talents étaient animés du désir de paraître dans une grande assemblée, et de s'y faire un nom, et cet ordre nombreux de citoyens comptés pour trop peu, trop séparés des premières classes, avait tout à gagner, et n'avait rien à perdre; enfin, plusieurs de la noblesse et du Tiers espéraient qu'on établirait une chambre haute, et l'idée d'obtenir une dignité éclatante et héréditaire, enflammait leur ambition. Les grands devaient être entraînés par leur impulsion, et forcés d'agir en sens contraire de leurs intérêts. Telles étaient les dispositions des esprits, lorsque le Premier ministre porta le roi à promettre l'assemblée des états. Jamais ministre, en France, sans excepter Richelieu, n'avait joui d'une aussi grande autorité. Le roi semblait lui avoir abandonné son pouvoir, et il avait toute la confiance de la reine. Soutenu aussi puissamment, il pouvait tout entreprendre, et avec du génie, tout rétablir. C'est en vain que, jugeant d'après l'événement, un grand nombre des hommes, esclaves et impartiaux, ont pensé qu'une révolution était inévitable, dans l'état où se trouvaient les affaires. En y réfléchissant

attentivement, on verra qu'il n'était rien moins que désespéré. La dette était sans doute considérable, mais elle était bien plus forte à l'avènement d'Henri IV au trône, à la paix des Pyrénées, et à la mort de Louis XIV. À ces différentes époques, le numéraire était bien moins abondant, le commerce moins florissant; enfin, le crédit était nul, et les ressources de tout genre bien moins étendues.

Si l'on oppose la faiblesse qui caractérisait, depuis longtemps, le gouvernement, aux volontés absolues de Louis XIV, aux tyrannies de ses ministres, il sera évident que le sentiment de l'oppression n'a pas déterminé la Révolution. Les Lumières, l'esprit de tolérance, l'usage du crédit qui force à ménager l'opinion, avait tempéré l'exercice de l'autorité, et sous le règne de Louis XIV, il y eut peu de victimes du pouvoir arbitraire. Enfin, si l'on compare les dépenses de la cour avec celles des deux siècles précédents, on verra qu'il n'y aura aucun rapport entre des grâces accordées, à la vérité, trop facilement, et trop multipliées, avec les profusions d'Henri III, les dons d'Henri IV à ses maîtresses, et les dépenses en bâtiments, les pertes au jeu, enfin les trésors ensevelis par Louis XIV à Versailles, à Trianon, à Marly. Il n'y a point eu de révolution dans ces temps, et si l'État a été troublé, c'est par des causes étrangères à ces objets. Je ne prétends pas justifier les dépenses, de quelque genre que ce soit, qui excèdent les frais nécessaires à l'administration d'un État et à sa défense, ni la plus légère atteinte portée aux droits du citoyen; mais je cherche, à la lumière de la philosophie, les véritables causes de la Révolution; je tâche de distinguer ce qui est principe, ou cause, ou occasion.

On s'est soulevé, dans les anciens temps, contre la personne du roi, et non contre la monarchie. Il faut donc remonter à d'autres causes, pour expliquer un événement dont on ne trouve plus d'exemple. La Révolution de la France semble être celle de l'esprit humain.

Le règne des idées religieuses est passé, celui de la liberté paraît renaître; mais chez les anciens, l'amour de la liberté avait sa racine dans le cœur, c'était une passion; celui qui éclate en ce moment a sa racine dans l'esprit, il est raisonné et systématique.

Les anciens peuples ont commencé par la pauvreté et l'égalité; la gloire les a enivrés, menés aux richesses et au pouvoir absolu.

La question qui se présente aujourd'hui au philosophe est de savoir si l'on peut suivre une marche rétrograde, passer d'un régime absolu à celui de la liberté, de la hiérarchie des rangs à l'égalité, toujours combattue par la richesse, qui n'aspire pas moins aux définitions qu'aux jouissances.

Je reviens au ministère de l'archevêque, il avait la puissance suffisante pour opérer des réformes justes et nécessaires¹, et c'est ce qui avait manqué à tous les ministres qui l'avaient précédé. Cette puissance manquait à M. de Calonne; il le sentit, il eut recours à une assemblée de notables. L'archevêque de Toulouse n'avait rien à désirer à cet égard; il pouvait, en se liant étroitement à l'assemblée des notables qu'il se hâta de congédier, remédier à tous les maux de l'État; et l'assemblée séparée, investi de toute l'autorité royale, il pouvait tout par lui-même, s'il eut eu du génie et du caractère. Son impéritie se manifesta de jour en jour davantage; il était à trente ans de distance de l'époque où il se trouvait pour sa manière d'administrer; il ne connaissait pas les premiers éléments du crédit, réprouvé par les économistes, dangereux dans son abus, mais devenu la seule ressource d'un grand État qui dépense par delà de ses revenus. Il donna sa confiance aux plus ineptes financiers qu'il prit pour des Law ou des Panchaud, parce qu'ils avaient souvent remué des sacs d'argent et acheté à tout prix des fonds pour subvenir aux nécessités du moment. À l'exemple de Necker il fit imprimer un état des finances qui montrait le mal dans toute son étendue mais qui offrait des ressources assurées, et même un excédent dans la recette. Peu de mois après avoir présenté une aussi magnifique perspective, il annonça que les paiements du trésor royal seraient faits en partie en billets. L'alarme devint générale parmi les capitalistes, et la fermentation fut extrême dans tout Paris et dans les provinces.

1. Necker a fixé le déficit à 56 millions; on pouvait économiser 60 millions sur la dépense, par des retranchements et des diminutions de traitements, par la suppression des bénéfices de la finance; on pouvait imposer sur le luxe, supprimer l'impôt de la corvée, y substituer un droit de barrière : le déficit était, par tous ces moyens, facile à remplir.

Le Premier ministre ne put résister à la secousse que produisit cette opération, dans un moment où des actes de despotisme avaient animé les esprits contre lui. Il n'y eut plus en apparence d'autre moyen de remédier à l'état désespéré des affaires que de rappeler Necker. La volonté souveraine s'abaissa devant l'opinion publique, et le roi fut forcé de recevoir un ministre qu'il avait, peu de temps auparavant, exilé et qu'on pouvait soupçonner d'être l'auteur secret de la plupart des troubles.

Les états généraux avaient été promis par le roi, pour l'année 1791. Le ministre des Finances crut devoir hâter l'assemblée, et cette détermination prise, il aurait dû ne pas perdre un instant afin d'éviter toute discussion sur la forme de la convocation et leur composition. Les derniers états paraissaient offrir le modèle qu'on devait suivre pour cette assemblée, et la marche ainsi indiquée, ne présentait point de difficulté. Au lieu de prendre ce parti, il assembla préliminairement les notables, pour discuter le point important de la représentation double du Tiers, et de l'opinion par tête qui en était une conséquence nécessaire; car il était inutile, pour le Tiers, d'être plus nombreux si le nombre des opinions n'était pas compté.

Dans la première assemblée des notables, on avait, sans discussion, adopté la double représentation du Tiers pour les assemblées provinciales. Necker ne douta pas, d'après cette décision, qu'une seconde assemblée composée des mêmes membres n'adoptât aussi légèrement la double représentation du Tiers pour l'assemblée des états généraux. Mais il faut observer que cette supériorité de nombre était sans inconvénient dans les assemblées provinciales où il n'était question que de la répartition des impôts, de la confection des chemins, et enfin d'objets d'administration qui intéressent également tous les citoyens.

Il s'agissait dans l'assemblée des états de la législation et du maintien des ordres. Cette question fut débattue vivement et l'on peut dire que l'unanimité des notables se décida pour l'ancienne forme. Necker, qui les avait assemblés pour avoir leur avis, adopta un sentiment contraire. Il détermina le roi à admettre la représentation double du Tiers, en conservant la manière d'opiner par ordre; c'est ainsi qu'il flattait les deux partis, louvoyant sans cesse et par l'incertitude de son esprit et

par le désir de dominer l'universalité; enchaîné par un système de popularité, qui n'est chez lui que la soif des applaudissements.

Il fit décider, que tous les curés seraient assignés pour concourir à l'élection des députés, pour être électeurs et éligibles. Autrefois les curés gros décimateurs étaient seuls appelés aux assemblées d'élection, et les congruistes, qui ne sont pas propriétaires, en étaient exclus. Necker voulant augmenter son ascendant sur la multitude, fortifia ainsi le parti du Tiers d'un nombre considérable d'hommes rapprochés de cet ordre par la naissance et les relations. Dans les anciens états, la propriété formait le titre d'admission et d'après ce principe les nobles qui possédaient des fiefs étaient seuls éligibles. La qualité de noble fut jugée suffisante pour les états qu'il était question d'assembler, et d'après cette résolution, l'ancien gouvernement fut dès lors ébranlé dans ses racines. Ce changement est digne de la plus grande attention et la plupart des événements en dérivent. On avait toujours pensé que les propriétaires peuvent seuls représenter un état, que seuls ils sont intéressés à sa prospérité, puisque la totalité des propriétés forme celle de l'état et qu'ils y sont fixés par leurs possessions, tandis que les autres habitants peuvent transporter ailleurs leurs richesses et leur industrie. Ces principes sont spécieux, et étaient incontestables dans les anciens temps, où n'existaient pas des richesses fictives. Mais si la dette d'un grand État s'élève à six milliards, si elle est hypothéquée sur le revenu public et ce revenu sur les terres, le commerce et l'industrie, les capitalistes ne sont-ils pas de véritables propriétaires et n'ont-ils pas le plus grand intérêt à la prospérité de l'État?

Le lieu de l'assemblée était incertain, mais tous les ministres s'accordaient dans un point, d'assembler les états à une certaine distance de la capitale, ainsi qu'il en avait été usé de tout temps. La plus légère réflexion suffisait, pour faire sentir le danger d'assembler les états dans une capitale où les esprits étaient depuis longtemps en fermentation, de les établir au centre de toutes les intrigues, et dans une ville peuplée de sept cent mille habitants que le plus léger mouvement peut ébranler à la fois, et porter à des excès qu'aucune autorité ne peut arrêter. La nation française est aimable, légère, facile, mais susceptible d'emportements, mais barbare dans ses emportements, et les atrocités de la guerre des Armagnacs en offrent des preuves. Un exemple récent

avait appris l'influence de la capitale sur une assemblée, et avait ajouté les lumières de l'expérience à celles de la réflexion ¹.

Necker seul, parmi les ministres, ferma les yeux aux lumières de la réflexion et de l'expérience; Necker seul insista pour qu'ils fussent tenus à Paris. Il doit paraître probable, en réfléchissant sur son caractère, qu'il fut déterminé par l'espoir des succès populaires, et la perspective d'être porté en triomphe par un peuple enivré de lui; enfin il crut faire la loi aux états par les clameurs des capitalistes et des rentiers, dans lesquels il faisait résider la nation. La tenue des états à Paris, était tellement contraire aux vues politiques, qu'on ne peut expliquer que de cette manière, l'obstination de Necker à cet égard.

Forcé de renoncer à la capitale, il proposa Versailles pour le lieu de l'assemblée. Son avis fut suivi, quoiqu'il n'y eût pas moins de danger à la fixer dans le séjour du roi que dans la capitale. Une distance de quatre lieues était une barrière insuffisante à l'intrigue. L'effervescence de la capitale ne devait pas être moins prompte, et les députés familiarisés avec la cour, à portée de pénétrer à chaque instant la pensée des ministres, d'apprécier leurs talents, de démêler leurs projets, devaient perdre dans peu le respect qu'entretient et augmente l'éloignement des objets.

Le désir de figurer dans les états généraux s'était emparé de tous les esprits. Les courtisans s'empressèrent de se rendre aux assemblées où devaient être choisis les députés. Les plus brillantes places à la cour ne semblaient être d'aucun prix, en comparaison de la députation. Les grands, comblés des grâces du roi, et dont la plupart étaient sans esprit, sans talents, sans instruction, et qui ne pouvaient se flatter de jouer un rôle dans l'assemblée, abandonnèrent la cour, pour intriguer, dans les provinces, et obtenir des suffrages. Les femmes intriguèrent de tout côté à l'envi, pour faire élire leur amant, leur mari, leur fils, leur

1. On avait remarqué, que les séances des notables avaient toujours été orageuses le lundi de chaque semaine; et la chaleur des esprits marquée ces jours-là, venait de ce que les notables, qui n'étaient point assemblés le dimanche, profitaient de cet intervalle pour se rendre à Paris. La fermentation qui régnait dans cette ville, se communiquait aux membres de l'assemblée; ils revenaient plus animés, et les lundis sont les époques des plus grands débats qui aient eu lieu dans les assemblées provinciales.

parent, leur ami, et plusieurs parmi elles se croyaient appelées à jouer le rôle de la duchesse de Longueville et de la princesse Palatine.

Les princes et pairs forment essentiellement le Conseil du roi dans les assemblées des états généraux; cet antique usage, ce principe fondamental fut oublié et méconnu par la cour, qui les laissa cabaler pour être élus, qui ne vit pas que le roi se trouverait, par leur absence, privé d'un cortège imposant, d'un appui considérable, et que les états se renforceraient de l'influence des personnages les plus éminents par la naissance et le rang. Le ministre ne sentit pas le danger de l'enthousiasme, qui les égarait au point de méconnaître leur rang et leurs prérogatives; et combien un tel exemple devait enflammer toutes les classes! Les princes et pairs entraînés par le mouvement général ne prévirent pas que leur existence était menacée. Ils ne virent pas que les assemblées devant être périodiques, ils seraient réduits au rang et à l'influence des députés, et que s'ils ne s'unissaient pas intimement à la couronne, ils perdraient toutes leurs prérogatives. En effet, l'assemblée permanente ou périodique des états, devait enlever aux parlements toute autorité, et les réduire à être des tribunaux de justice.

Les princes et les pairs n'ayant d'autre existence dans les états que celle du dernier ennobli, et dans les parlements, d'autre fonction que celle de juge des affaires litigieuses des particuliers, la pairie se trouvait anéantie. L'autorité résidait entièrement dans la personne de Necker; et si l'on ne peut refuser à ce ministre de l'esprit et des talents, comme écrivain, on ne peut disconvenir que jamais ministre ne fut moins instruit des matières d'administration et de politique. Enfin, sa qualité d'étranger ne lui permettait pas d'avoir ces notions traditionnelles qui forment les principes de ceux qui ont peu de connaissances acquises, et que l'éducation, l'exemple et l'intérêt attachent aux formes d'un gouvernement.

Depuis longtemps la discussion des objets de l'administration occupait les esprits. Des hommes, dont quelques-uns étaient instruits et éclairés, et d'autres égarés par des principes trop absolus, se trouvèrent appelés à être législateurs. Dès lors on dut croire que les idées républicaines prévaudraient; on dut craindre de voir la monarchie analysée, décomposée, s'évanouir, et ne plus

devenir qu'une vaine représentation. L'idée précise d'une république est facile à concevoir; la monarchie n'a jamais pu être définie, et chacun la compose, l'étend et la circonscrit à son gré. C'est à travers mille obstacles, et des flux et reflux d'opposition des grands et des peuples et de l'autorité souveraine que la plupart des monarchies sont lentement arrivées à un degré de stabilité, et l'autorité a été restreinte dans chaque pays par quelque force en opposition; là, par un Sénat; là, par des Corps intermédiaires; et ici, par les mœurs, l'opinion, les usages, ou la religion.

C'est du choc modéré de ces divers éléments, que résulte un équilibre qu'on appelle monarchie; aucune ne se ressemble et dans les mêmes pays les divers règnes offrent des différences frappantes. L'idée de circonscire le pouvoir d'un monarque dans les plus étroites limites, dominait la plupart des esprits, depuis qu'il était question d'assembler les états généraux, et l'on ne songeait pas que l'énergie nécessaire à un souverain renferme, comme toute force physique, la faculté d'abuser. Le sublime de la politique et de la morale consiste à savoir choisir entre les inconvénients. Un gouvernement, établi par la défiance, ne présentera qu'un monarque impuissant, et dès lors inutile, un conseil tremblant devant des juges sévères et des hommes corrompus, empressés de dévorer la substance du monarque.

Il est, dans toutes les affaires, un terme où il faut nécessairement courir quelque risque et se confier. Le meilleur gouvernement serait certainement celui où jamais un roi ni ses ministres ne pourraient abuser; où jamais l'armée ne pourrait être employée à l'extension de l'autorité, à l'asservissement des peuples, à l'exécution d'ordres tyranniques. Mais si les devoirs du soldat sont compliqués, si plusieurs autorités agissent sur lui, s'il est dans le cas de raisonner, il peut tarder à obéir; il peut refuser d'obéir; il peut agir en sens contraire des ordres qu'il reçoit. Si son obéissance est absolue et passive, les chefs peuvent en abuser. Il faut choisir entre ces deux inconvénients, ou qu'il puisse ne pas obéir à ses chefs, ou qu'il puisse être égaré par eux. Pour décider cette question, il faudrait établir si un soldat dans le rapport de l'emploi de ses forces est un homme, ou s'il est une arme. Cet embarras n'existe pas en Angleterre; une flotte ne fait pas craindre les mêmes dangers qu'une armée de terre. Je ne sais

si l'on peut donner le nom de cause à la plupart des circonstances qui ont précédé la Révolution; elles ne l'ont point déterminée nécessairement, mais l'ont rendue facile. La prise de la Bastille est l'image de la Révolution entière; l'imprudence, l'oubli des plus simples précautions, ont ouvert les portes d'une citadelle inexpugnable. De même, l'impéritie, l'ignorance et l'engourdissement ont abandonné l'Empire, en quelque sorte, au premier occupant.

La force militaire, quelle que fût l'effervescence des esprits, semblait présenter au gouvernement un appui imposant, et soutenait sans doute son espérance au milieu des orages qu'il voyait s'élever.

Mais cette force était depuis longtemps énervée, et je vais développer les principes de son affaiblissement, si favorable aux circonstances.

Les États ne se soutiennent que par la constance des principes et l'accord de toutes les parties; la variation des systèmes jette dans l'incertitude et inspire la défiance au peuple; mais lorsque les principes changent souvent, ainsi que les personnes, alors tout est dans la confusion, et ce qui marque le dernier degré de désordre dans un gouvernement c'est lorsque l'autorité, qu'on est toujours si porté à respecter, est souvent contrariée, c'est lorsque ceux qui en sont revêtus sont méprisés. Depuis quinze ans, les esprits fermentaient en France sur les affaires de l'administration, et il en était résulté une fluctuation perpétuelle de systèmes. La permanence des personnes dans les places du gouvernement aurait pu servir de contrepoids à cette variation d'opinions, mais jamais l'existence des ministres n'a été plus éphémère.

Dix contrôleurs généraux se sont rapidement succédé dans un espace de quinze ans, et neuf n'ont eu que dix années à se répartir. Le jour de la nomination d'un ministre, on pronostiquait son renvoi, et l'on dressait des batteries pour lui donner un successeur. Il était impossible qu'un homme ainsi chancelant pût obtenir aucune considération; il n'avait pas le temps de prendre connaissance des affaires et de juger les personnes. Forcé de dépendre de ses commis, il ne voyait que par leurs yeux, ou s'abandonnait à des hommes à projets, empressés de s'emparer de sa confiance, et par des vues intéressées, et par le désir de

faire dominer leurs opinions. Le ministre de la Guerre ne fut pas moins instable, et des volumes d'édits, de règlements, d'ordonnances sortirent des bureaux de ces deux départements. On a dit, il y a longtemps, que la multiplicité des lois prouve la corruption du gouvernement, et jamais la vérité de cette maxime ne fut plus sensible. Le règne entier de Louis XIV n'offre pas la dixième partie des ordonnances et des arrêts promulgués pendant le règne actuel.

Ce n'était pas assez des systèmes de chaque ministre, qui n'embrassaient pas la totalité des objets militaires; on établit un conseil de guerre pour tout refondre, tout changer, et ce conseil était composé de militaires en activité dans l'armée, qui se partageaient le ministère et divisaient l'autorité, qui étaient ordonnateurs et exécuteurs. Tous ces changements sont à remarquer, par l'influence qu'ils ont eue sur les esprits et le découragement qu'ils ont fait naître. Il est surtout une ordonnance qui choqua singulièrement une grande partie de la nation, c'est celle qui prescrit les preuves de quatre générations de noblesse pour être admis dans le service militaire. Il est en France des moyens multipliés de s'élever et l'espoir de passer dans une classe supérieure entretient une émulation perpétuelle.

Les exceptions naissent en foule dans un pays où existent tant de classes différentes, qui se rapprochent par des manœuvres imperceptibles, par des rapports d'alliances, de société, qui n'existent pas dans les autres États où les rangs sont de tout temps distincts et marqués. Une telle ordonnance humiliait la magistrature, les gens opulents et une foule de familles honorables dans les provinces, forcées d'avouer qu'elles ne pouvaient faire ces preuves, et méprisées dès lors par des gens du même ordre qui avaient deux ou trois lustres de noblesse de plus ¹. Elle a contribué à animer contre la noblesse le tiers état, indigné des

1. Le fils d'un homme qui avait été, pendant plusieurs années, secrétaire d'État de la Marine, et ministre d'État, fut refusé, lorsqu'il se présenta pour être reçu garde de la marine, parce qu'il n'était qu'à la troisième génération. On ne peut rien imaginer de plus inconséquent qu'un pareil refus, rien de plus propre à avilir l'autorité, que de faire éprouver une humiliation au fils d'un homme qui avait régi la marine, et donné des ordres aux maréchaux de France et vice-amiraux. Louis XIV avait plus d'égards pour les enfants de ceux qui avaient été les organes et les dépositaires de l'autorité souveraine.

barrières insurmontables qu'on opposait aux successeurs des Fabert et des Catinat. De tant de vexations sur la discipline et la tactique qui ramenaient à chaque instant les militaires expérimentés et les vieux soldats aux premiers éléments, était résulté un dégoût général. Les inspecteurs, les colonels, depuis trente ans, cherchaient à se distinguer par des rigueurs envers les soldats, par des minutieuses attentions sur l'établissement et la tenue des troupes. Le génie de la nation n'était plus consulté; on tournait en ridicule ceux qui en conservaient le souvenir et qui voulaient que l'on n'adoptât de l'étranger que ce qui pouvait se concilier avec le caractère national et l'ensemble du gouvernement.

Les vieux officiers voyaient l'intrigue et le charlatanisme l'emporter sur des services anciens et distingués, et se pliaient avec répugnance à de nouvelles formes, qui variaient sans cesse au gré de quelques officiers généraux. Telles étaient les dispositions de l'armée, et il n'en fut jamais de plus propres à favoriser une révolution.

À cet état de choses, il faut joindre une circonstance importante. Les rois de France, depuis un temps immémorial, avaient toujours eu auprès de leurs personnes des troupes d'élite, et l'on trouverait parmi les Germains l'origine de cet usage. Le prince, dit Tacite, était entouré de nobles; *il combattait pour la victoire, et les nobles pour le prince*. La Maison du roi était composée de gardes du corps, de mousquetaires, cheveu-légers et gendarmes, et ces troupes formaient un corps nombreux de gentilshommes, dont la plus grande partie était dans la fleur de l'âge. Ces troupes, particulièrement dévouées à la personne du roi, remplies du plus brillant courage, avaient un autre régime que le reste de l'armée. Leur constitution avait des inconvénients à la guerre, par le luxe qui les caractérisait et les consommations considérables qui en résultaient, mais elles formaient une phalange invincible qui souvent avait arraché la victoire à l'ennemi dans des circonstances désespérées.

Un ministre qui n'avait que des vues courtes, qui n'était qu'un servile traducteur des formes allemandes, et qui ignorait la constitution française, réforma les cheveu-légers, les gendarmes et les mousquetaires; et ce qu'il y a de plus singulier c'est que l'économie fut le motif de cette réforme; tandis que ces troupes, dont

il ne connaissait pas le régime, qu'il ne jugeait que d'après l'éclat des habits et la beauté des chevaux, ne coûtaient pas plus au roi que de simples cavaliers. Le Premier ministre, indolent et inappliqué, laissa le comte de Saint-Germain réformer ces corps de gentilshommes qui faisaient l'appui du monarque et dont chacun aurait péri sur les marches du trône.

Je vais résumer en peu de mots les principes d'une si étonnante Révolution, épars dans le cours d'un siècle.

La faiblesse qui caractérise le dernier règne; l'oubli des principes; la hardiesse des écrits; l'indignation excitée par le règne dissipateur et scandaleux d'une courtisane; les rigueurs exercées contre la magistrature; l'inapplication du monarque aux affaires; la négligence à punir et à récompenser, sont les premiers germes de la fermentation des esprits et du mépris de l'autorité. Ensuite, sous le règne actuel, le rétablissement impolitique des parlements; la suppression de l'étiquette à la cour; le changement perpétuel de système dans l'administration; l'indifférence pour le choix des ministres; leur imprévoyance et leur incapacité; l'établissement des assemblées provinciales; les innovations dans la discipline militaire; le découragement qu'elles ont inspiré aux troupes; la domination de quelques sociétés; la guerre de l'Amérique; les écrits de Necker; l'assemblée des notables, ont développé ces germes et hâté la Révolution. Le désordre des finances en fut l'occasion, l'assemblée des notables, le principe, et Necker la cause immédiate.